

M2 - 5^{ème} année des études d'orthophonie
STAGE LONG S9-S10 : STAGE CLINIQUE 4 AUPRES D'ORTHOPHONISTES

(Domaines pouvant être validés : Pédiopsychiatrie/Néonatalogie/Handicap ou
ORL/Surdité/Maxillo-faciale ou Neurologie/Gériatrie)

Le Stage clinique 4 est un stage long réparti sur 2 semestres consécutifs sur le même lieu de stage permettant un suivi régulier des patients et une vision globale de la démarche thérapeutique en orthophonie.

Ce stage est réalisé auprès d'un orthophoniste, agréé par le DUEFO, exerçant en libéral ou en salariat (en institut, en centre ou en hôpital).

Durant ce stage un ou plusieurs des 3 domaines suivants pourront être validés : Pédiopsychiatrie/Néonatalogie/Handicap, ORL/Surdité/Maxillo-faciale, Neurologie/Gériatrie. **Les trois domaines** doivent être validés exclusivement auprès d'un orthophoniste agréé exerçant **en salariat** (en institut, en centre ou en hôpital) **avant la fin de l'année de M2**. Un domaine est validé à partir 140 h minimum de stage.

Durée du stage : 350 heures ou 88 demi-journées.

Ces 350 h de stage correspondent à l'UE 6.8 b. Ces 350 h peuvent être découpées en plusieurs lieux de stage MAIS UN STAGE ANNUEL d'une **durée minimum de 7 mois, d'une 1 /2 j minimum par semaine**, devra être réalisé sur l'année 2022/2023 (c.-à-d. à cheval sur les semestres S9 et S10). **Validation à rendre pour la fin du semestre 10 (en général vers fin mai en 2^{de} session, ou fin juin en session de rattrapage).**

Objectifs du stage :

La posture de l'étudiant est une posture professionnelle sous supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Permettre à l'étudiant de se confronter à la pratique clinique de l'orthophonie en autonomie et de la maîtriser :

- Autonomie professionnelle, décision, planification, positionnement, bilan, évaluation et diagnostic ;
- Élaboration d'un projet thérapeutique et mise en œuvre ;
- Tenue d'un dossier de soins, relations interprofessionnelles, partenariat et collaboration ;
- Respect des obligations et procédures institutionnelles ;
- Respect des règles éthiques et déontologiques.

Éléments du contenu du stage :

L'étudiant intègre un service ou un cabinet libéral où il devra tenir une place de soignant sous la supervision de son maître de stage.

Il a accès aux dossiers et sera affecté au suivi d'un ou de plusieurs patients.

Recommandations pédagogiques au stage :

De nombreux contacts avec le maître de stage sont préconisés.

La pratique clinique doit pouvoir se faire en autonomie avec de nombreux retours et des séances d'étayage.

Les situations cliniques vécues en stage et les questionnements qu'elles suscitent doivent pouvoir être exposés et travaillés en petits groupes.

Modalités d'évaluation du stage :

L'évaluation est formative et normative.

Un rapport de stage (5 pages maximum – document word – police Times new roman 12) est demandé à l'étudiant. Il sera évalué par le maître de stage.

Le maître de stage remplit une fiche de validation.

Une évaluation formative à mi-stage est demandée afin de permettre à l'étudiant de s'ajuster si besoin et de bénéficier au mieux de la fin de son stage.

Critères d'évaluation du stage :

- Qualité du rapport de stage
- Positionnement et autonomie professionnelle de l'étudiant.

Nombre d'ECTS (European Credits Transfer System) : La validation du stage par l'étudiant donnera lieu avec la validation de l'UE 6.8a à 13 ECTS et validera l'Unité d'Enseignement n°6.8 : Stage clinique 4

6.8 a (Semestre 9 = 6 ECTS)

6.8 b (Semestre 10 = 7 ECTS)